



JOURNÉE DÉFENSE  
ET CITOYENNETÉ

## ESN/SO – CSN POITIERS

Depuis la suspension du service national, le **recensement est obligatoire et universel**. Il concerne garçons et filles dès l'âge de **16 ans**, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale.

Dans le cadre de la modernisation de l'Etat, vous avez également la possibilité de faire cette démarche en ligne (**e-recensement**) sur le site [www.service-public.fr/papiers-citoyenneté](http://www.service-public.fr/papiers-citoyenneté) puis « **recensement, JDC et service national** ».

**L'attestation de recensement** délivrée par la mairie, (soit à la mairie, soit dans le coffre-fort via internet) est obligatoire pour permettre votre convocation à la **journée défense et citoyenneté (JDC)**

### RETRouver « **MA JDC SUR MOBILE** » EN UN CLIC SUR SMARTPHONE APPLE OU ANDROID (App Store ou Google Play)

Après avoir effectué la **Journée défense et citoyenneté (JDC)**, en principe l'année suivant le recensement, soit aux environs de 17 ans 1/2, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JDC, obligatoire pour toutes inscriptions à examens et/ou concours soumis à l'autorité de l'état.

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Pour tous renseignements relatifs à ce rendez-vous, vous pouvez également consulter le site du Ministère de la Défense :

[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)

**QUI ?**  
Tous les français, filles et garçons âgés de 16 ans.

**POURQUOI ?**  
Pour faire la lecture en vue de permettre votre convocation à la **journée défense et citoyenneté**.

**COMMENT ?** Deux possibilités s'offrent à vous :

**PAR INTERNET**

- 1 - Vous connectez sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr). Vérifiez ensuite que le « e-recensement est possible dans votre commune.
- 2 - Muni de votre attestation de participation à la JDC, vous déroulez les étapes suivantes : pièce d'identité et livret de famille.
- 3 - Allez dans la rubrique « Papiers-Citoyenneté », puis dans la section « JDC, service national », ou dans la zone « Rechercher » taper « recensement ».
- 4 - Vous suivez les étapes et vous suivez les instructions.

**A LA MAIRIE DE VOTRE COMMUNE**  
Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.

**RETRouvez «MA JDC SUR MOBILE» EN 1 CLIC**

[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)

 MINISTÈRE DE LA DÉFENSE  
SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION  
DIRECTORAT DU SERVICE NATIONAL



 DEFENSE.GOUV.FR

**Vous pouvez prendre contact auprès du CSN de Poitiers**

#### Mail

[csn-poitiers.jdc.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csn-poitiers.jdc.fct@intradef.gouv.fr)

#### Téléphone

**05.49.00.24.69**

#### Courrier

**Centre du Service National de Poitiers**  
**Quartier Aboville - BP 90647**  
**86023 POITIERS CEDEX**